



Plaidoyer en faveur du handicap pour les individus

En quoi consiste le plaidoyer en faveur du handicap ?

Le gouvernement australien et certains gouvernements des États et Territoires d'Australie financent une aide individuelle au plaidoyer en faveur du handicap afin de promouvoir, protéger et défendre les droits humains des personnes en situation de handicap.

À qui s'adresse le plaidoyer en faveur du handicap ?

L'aide au plaidoyer est destinée aux personnes en situation de handicap confrontées à des problèmes complexes.

Si vous ne vous sentez en mesure d'agir, de vous exprimer ou d'écrire à propos d'une situation compliquée par vous-même, ou si vous ne disposez pas d'un réseau de soutien pour vous aider à le faire, vous pouvez peut-être dans ce cas envisager le plaidoyer en faveur du handicap.

Les membres de la famille ou les aidants agissant au nom de personnes en situation de handicap peuvent également solliciter une aide en matière de plaidoyer en faveur du handicap, à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts.

Qu'est-ce qu'un défenseur des droits des personnes en situation de handicap ?

Un défenseur des droits des personnes en situation de handicap peut vous aider de différentes manières.

Il peut entre autres :

- ▶ vous aider à comprendre quels sont vos droits et comment les faire valoir ;
- ▶ vous aider à accéder à des services et à un soutien pour renforcer vos capacités et votre confiance dans tous les domaines de la vie ;
- ▶ résoudre des problèmes avant qu'ils ne s'aggravent ou ne vous causent davantage de préjudices, en agissant en votre nom.

Les défenseurs des droits sont à vos côtés. Ils sont vos ambassadeurs. Ils sont là pour vous soutenir et parler en votre nom lorsque vous n'avez pas assez confiance en vous pour le faire. Ils peuvent également vous procurer un soutien et des informations pour que vous vous sentiez plus en confiance au moment de défendre vos propres intérêts.

Le plaidoyer en faveur du handicap est-il confidentiel ?

Les défenseurs des droits sont à votre écoute et veillent à ce que vos problèmes et vos informations restent privés et confidentiels. Ils ne communiquent des informations qu'avec votre autorisation. Toutefois, si quelqu'un vous cause un préjudice, peut-être seront-ils dans l'obligation de le signaler.

Les défenseurs des droits des personnes en situation de handicap sont issus d'organisations communautaires qui fournissent des services de plaidoyer. Ces organisations reçoivent des financements du gouvernement mais demeurent indépendantes.

Votre défenseur des droits agira en votre nom et dans votre intérêt. Votre défenseur des droits s'entretiendra toujours avec vous avant d'agir en votre nom.



Que se passe-t-il si je contacte un défenseur des droits des personnes en situation de handicap ?

Une série de questions vous seront posées afin que l'organisation puisse comprendre le problème que vous rencontrez et savoir si elle peut vous aider. Si elle ne peut pas vous aider, l'organisation pourra vous donner les coordonnées d'une autre organisation qui pourra le faire ou vous fournir les informations et ressources nécessaires pour que vous puissiez défendre vous-même vos intérêts.

Si l'organisation est en mesure de vous aider, elle vous affectera un défenseur des droits pour vous aider à résoudre votre problème. En règle générale, vous devrez signer des formulaires, comme un formulaire de consentement.

La plupart des organisations de défense des droits prennent le temps d'élaborer un plan de défense des droits avec vous. Ce type de plan expose les problèmes que vous rencontrez, les mesures que vous et votre défenseur des droits prendrez et les changements que vous souhaitez obtenir.

Quels types de problèmes mon défenseur des droits des personnes en situation de handicap peut-il m'aider à résoudre ?

Accès à des aides sociales, des versements, la retraite et d'autres services d'aide du gouvernement en :

- ▶ vous aidant à remplir des formulaires et/ou à fournir des preuves ;
- ▶ se rendant à des réunions avec vous en tant que personne de confiance ;
- ▶ vous aidant à trouver des services de soutien qui répondent à vos besoins.

Accès à des formations, à un logement et à un emploi en :

- ▶ vous aidant à prendre les dispositions raisonnables et nécessaires sur votre lieu de travail, à l'école ou à l'université ;
- ▶ vous aidant à déposer des demandes et à vous rendre à des réunions pour un logement, un transfert ou des aménagements de votre logement ;
- ▶ vous aidant à préparer des documents et les preuves nécessaires à la constitution d'un dossier solide en fonction de vos besoins.

Aide à comprendre et à exercer vos droits humains en :

- ▶ parlant de liberté, de respect, d'égalité et de dignité, ainsi que de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ;
- ▶ vous aidant à comprendre en quoi tout cela vous concerne ;
- ▶ vous aidant à plaider pour votre cause ;
- ▶ vous aidant à déposer une plainte.

Plaidoyer en faveur du handicap pour les individus

Lutte contre la discrimination, les mauvais traitements, les actes de négligence et l'exploitation en :

- ▶ vous aidant à contacter des services d'aide aux victimes/survivants, voire à demander ces services, notamment des services de lutte contre les violences domestiques ;
- ▶ contactant la police ;
- ▶ vous aidant à déposer une plainte auprès de la Commission des droits de l'Homme.

Obtention d'une aide juridique en :

- ▶ vous orientant vers un service juridique ou en demandant une assistance juridique en votre nom ;
- ▶ vous aidant à rassembler des preuves et à communiquer avec votre avocat ;
- ▶ se rendant aux audiences au tribunal et aux séances de médiation en tant que personne de confiance.

Obtention d'un soutien en matière de santé mentale en :

- ▶ vous orientant vers des services de santé mentale ;
- ▶ vous aidant à communiquer vos besoins à votre professionnel de la santé mentale ;
- ▶ vous aidant à comprendre les soins, les médicaments ou les thérapies que vous recevez et à les remettre en question si vous estimez qu'ils ne sont pas justes ;
- ▶ agissant en tant que personne de confiance auprès du Tribunal de la santé mentale.

Accès aux services de traduction tels que ceux :

- ▶ Du service de traduction et d'interprétation (TIS National)
- ▶ Des services de traduction en Auslan
- ▶ Du National Relay Service

Quel genre de personne est un défenseur des droits des personnes en situation de handicap ?

Les défenseurs des droits des personnes en situation de handicap comprennent ce qu'est le handicap. Certains d'entre eux ont une expérience personnelle du handicap. Certains ont, par le passé, travaillé dans le domaine de la santé, du social, du handicap, des soins thérapeutiques ou en tant que soignants.

Tous les défenseurs des droits sont des personnes désireuses d'aider les personnes en situation de handicap à répondre à leurs besoins quotidiens et à gagner en autonomie pour vivre dans le respect, la dignité et l'indépendance.



Comment trouver un défenseur des droits des personnes en situation de handicap ?

Pour trouver un défenseur des droits des personnes en situation de handicap proche de chez vous :

- ▶ Rendez-vous en ligne sur [Ask Izzy](https://askizzy.org.au/disability-advocacy-finder) à l'adresse <https://askizzy.org.au/disability-advocacy-finder>
- ▶ Saisissez les mots anglais « Disability advocacy » dans la barre de recherche.
- ▶ Il vous sera demandé de renseigner votre ville ou votre code postal.
- ▶ L'outil de recherche affichera alors les coordonnées de plusieurs services de défense des droits situés près de chez vous.

Lorsque vous contactez un service de défense des droits des personnes en situation de handicap pour la première fois, vous pouvez fournir des informations sur votre situation et demander de l'aide. Le service pourra alors soit vous affecter un défenseur des droits, soit vous inscrire sur une liste d'attente, soit vous orienter vers un autre service pour obtenir de l'aide.

Vous pouvez également trouver un défenseur des droits près de chez vous en contactant le Disability Gateway au 1800 643 787 du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h heure de l'Est australien, ou en recherchant le mot « advocates » sur le site www.disabilitygateway.gov.au.

Si vous avez besoin d'informations dans une langue autre que l'anglais, appelez le Service de traduction et d'interprétation au 131 450 et demandez à être mis en relation avec le Disability Gateway.

Si vous êtes sourd ou malentendant, ou que vous avez des difficultés à parler avec des personnes au téléphone, appelez le National Relay Service au 1800 555 677 et demandez à être mis en relation avec le Disability Gateway.

Où puis-je trouver de plus amples informations ?

Le Disability Gateway est un service gratuit dans toute l'Australie qui aide tous les Australiens en situation de handicap, leurs familles et les soignants à trouver des informations fiables et à entrer en relation avec des services proches de chez eux. Pour en savoir plus, consultez le site www.disabilitygateway.gov.au.